



Nous sommes fiers d'accompagner votre réussite.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## GRAISSE BIO

Date de révision 31-janv.-2014

Version 1

### Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit Graisse Bio

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Graisse lubrifiante

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

SAMARO SAS  
Allée des petites Combes  
ZI NORD  
01700 BEYNOST  
France  
Téléphone: 04 26 68 06 80

##### Pour plus d'informations, contacter

info@samaro.fr

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +46 (0) 303 332500

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

##### Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Phrases R Ce mélange est classé comme non dangereux selon la réglementation 1999/45/CE

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement                   Aucun(e)

Mentions de danger spécifiques de l'UE  
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. MÉLANGES

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-Bu) esters, zinc salts	270-478-5	68442-22-8	<2.5	Xi; R36 N; R51/53	Eye Irrit. 2 (H319) Aquatic Chronic 2 (H411)	aucune donnée disponible

### **COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION**

Ce produit est une graisse calcium-lithium à base d'huiles végétales biodégradables contenant des additifs.

Texte intégral des phrases R : voir section 16

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver au savon et à l'eau.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes                                   Aucun(e) connu(e)

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin                           Traiter les symptômes.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés  
Utiliser du CO<sub>2</sub>, un agent chimique sec ou une mousse.

Moyens d'extinction déconseillés  
Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ininflammable. Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

## **Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Précautions individuelles**

Extrêmement glissant en cas de déversement.

#### **Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Méthodes de nettoyage**

Absorber avec du sable ou autre matière absorbante non combustible et placer dans des récipients pour élimination ultérieure.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

#### **Autres informations**

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

## **Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Extrêmement glissant en cas de déversement.

#### **Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Conditions de conservation**

Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas 45°C. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Méthodes de gestion des risques**

Les informations obligatoires figurent dans cette fiche signalétique.

**Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)**      Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**      Aucune information disponible

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques**      Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Équipement de protection individuelle**



**Protection des mains**

Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile. Épaisseur  $\geq 0,38$  mm - Temps de Passage  $>480$  min. Épaisseur 0,1 mm - protection contre les éclaboussures. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

**Protection des yeux/du visage**

Éviter le contact avec les yeux.

**Protection corporelle**

Vêtements de protection adaptés.

**Protection respiratoire**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

**Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Semi-solide
<b>Aspect</b>	Lissez
<b>Couleur</b>	Vert
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés explosives</b>	Aucune information disponible
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible

Propriété

Valeurs

Remarques • Méthode

<b>pH</b>		Aucune information disponible
<b>Point de fusion/point de congélation</b>		Aucune information disponible
<b>Point d'ébullition/intervalle d'ébullition</b>		Sans objet
<b>Point d'éclair</b>	> 150 °C / > 302 °F	Basé sur l'huile.
<b>Taux d'évaporation</b>		Sans objet
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>		Aucune information disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune information disponible
<b>Pression de vapeur</b>		Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>		Sans objet
<b>Gravité spécifique</b>		Aucune information disponible
<b>Solubilité(s)</b>		Aucune information disponible
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>		Aucune information disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Aucune information disponible
<b>Température de décomposition</b>		Aucune information disponible
<b>Viscosité cinématique</b>		Aucune information disponible
<b>Viscosité dynamique</b>		Aucune information disponible

## 9.2. Autres informations

**Densité** < 1000 kg/m<sup>3</sup> @ 25 °C / 77 °F

## Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Stable.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur

### 10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

## Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
<b>Sensibilisation</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
<b>Cancérogénicité</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
<b>STOT-exposition unique</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
<b>STOT-exposition répétée</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas de matière dangereuse sur la base de données des composants.

**Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

**DL50 par voie orale** 27,125.00 mg/kg

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 (concentration létale)
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis(2-ethylhexyl and iso-Bu) esters, zinc salts	= 500 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rabbit )	

#### **Informations sur le produit**

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de brouillard d'huile peut provoquer une irritation, des maux de tête, des nausées et des difficultés respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune irritation oculaire attendue
<b>Contact avec la peau</b>	Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation
<b>Ingestion</b>	Malaise (vague sentiment d'inconfort)

## **Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### **12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** Non reconnu comme dangereux pour l'environnement. Occasionnels émissions importantes ou les plus récurrentes des émissions mineures peuvent avoir un effet nuisible ou perturbateur.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

N'EST PAS RAPIDEMENT BIODÉGRADABLE.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

LA MATIÈRE N'EST PAS BIOACCUMULABLE.

**12.4. Mobilité dans le sol****Mobilité dans le sol**

Après rejet, s'adsorbe dans le sol.

**Mobilité**

Insoluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible

**Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits  
inutilisés**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur

**Emballages contaminés**

Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.

**Codes de déchets/désignations de  
déchets selon EWC/AVV** 13 08 99

**Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Non réglementé selon ADR / RID, IMDG, IATA.

**14.1. Numéro ONU**

Non réglementé

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non réglementé

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé

**14.4. Groupe d'emballage**

Non réglementé

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Sans objet

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucun(e)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol73/78 et au recueil IBC**

Aucune information disponible

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Maladies professionnelles**                      Tableau des maladies professionnelles n°36 "Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale et de synthèse.

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)**                      Légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

#### **Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### Inventaires internationaux

TSCA	-
EINECS/ELINCS	-
DSL/NDSL	-
PICCS	-
ENCS	-
IECSC	-
AICS	-
KECL	-

#### Légende

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés/Liste européenne des substances chimiques notifiées

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

## Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

#### **Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3**

R36 - Irritant pour les yeux

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

#### **Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Date de révision**                                              31-janv.-2014

**Remarque sur la révision**                                              Sans objet.

**Cette fiche signalétique est conforme aux dispositions de la réglementation (CE) n°1907/2006**

**Fin de la Fiche de données de sécurité**